

# SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse

## COMPTE-RENDU de la Séance 22 juin 2021

### Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois

- Signature de la déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique

**Le SIAEP de Boismorand-Les Choux-Langesse, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ;

**AUTORISE** le Président à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

- Contrat Territorial Eau Climat Gâtinais montargois pour la préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages

**Le SIAEP de Boismorand-Les Choux-Langesse, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le contenu du projet de Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois désignant le PETR Gâtinais montargois porteur du Contrat, l'habilitant à signer le document joint et à animer le programme d'actions détaillé dans l'annexe 2;

**VALIDE** la participation financière du SIAEP de Boismorand-Les Choux-Langesse pour mener à bien les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et la protection pérenne des captages sur l'AAC de Boismorand.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Renouvellement de la convention de groupement de commandes pour le suivi renforcé des captages 2021-2023

**Le SIAEP de Boismorand-Les Choux-Langesse, après en avoir délibéré :**

**ACTE** la volonté de poursuivre le suivi renforcé de la qualité des eaux brutes du Forage de la mare – le Puits Beaujon

**APPROUVE** le contenu du projet de convention de groupement de commandes pour le suivi renforcé des captages 2021-2023 désignant le PETR Gâtinais montargois coordonnateur du groupement de commandes et l'habilitant à exécuter le marché correspondant selon les modalités fixées dans le projet de convention joint, sachant que des modifications de détail peuvent encore être apportées à cette convention ;

**VALIDE** l'adhésion du SIAEP de Boismorand-Les Choux-Langesse au groupement de commandes pour le suivi renforcé des eaux brutes du Forage de la mare – le Puits Beaujon selon les modalités du projet de convention joint.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### Finances

Le comité adopte la Décision Modificative N° 1 comme suit :

- + 600 euros au compte 678
- - 600 euros au compte 61521

Toutes les délibérations ont été adoptées.

Le Président  
Joël DOS SANTOS

